

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Avril

NOUVELLES POLITIQUES

Haute Cour de Justice

MM. Merlin, Trarieux et Cordelet, se sont réunis ce matin pour continuer l'examen des pièces qui sont entre leurs mains et dépouiller la correspondance.

Ceci mérite une explication.

Depuis qu'elle est constituée, la commission reçoit, en effet, de nombreuses lettres ; les unes signées, les autres anonymes, qu'elle doit examiner.

La commission a examiné, en outre, l'opportunité de nouvelles perquisitions.

M. Demôle, n'assistait pas à la réunion.

Comme toujours, un grand secret est gardé, mais cependant, afin d'éviter les commentaires hostiles auxquels se livrent certains journaux, la commission communiquera peut-être des procès-verbaux résumés de ses séances.

Le secret de la procédure

Où a installé hier matin, dans la salle d'instruction, au Sénat, un coffre-fort qui a été apporté sur un camion attelé de deux chevaux, et monté au premier étage à l'aide de sept ouvriers. Dans ce coffre-fort, dont M. Merlin seul a le secret, ont été immédiatement enfermés tous les dossiers de la procédure. Toute la nuit, un fonctionnaire supplémentaire monte la garde dans la cour du Luxembourg. Il est, de plus, impossible d'approcher des membres de la commission et par conséquent impossible de se procurer aucun renseignement.

Déposition du Général Sausier

L'Événement prétend que la déposition du général Sausier devant la commission d'instruction a révélé des faits qui seront la principale base de l'accusation.

Ferron à la Haute Cour

Le général Ferron a quitté Bordeaux dans la matinée d'hier, il va déposer devant la commission de la Haute Cour.

Perquisitions

Sur l'ordre de M. Merlin, président de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, et par l'entremise du parquet, qui a chargé de ce soin les commissaires de police des divers quartiers, des perquisitions ont eu lieu, dans la matinée, au domicile de MM. Boulanger, Rochefort et Dillon. C'est M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, qui a opéré la perquisition, rue Dumont-d'Urville, chez le général Boulanger.

Il a trouvé l'hôtel sens dessus-dessous, en démenagement. Depuis hier, les ouvriers emballent les meubles qui seront expédiés à Bruxelles.

Après avoir décliné sa qualité, le magistrat, qui était accompagné de son secrétaire et de trois inspecteurs, s'est fait conduire dans le bureau de M. Boulanger, et, en présence du secrétaire du général, le commissaire de police a ouvert les tiroirs des meubles et a commencé le dépouillement des papiers qui étaient en assez grand nombre. Ces pièces ont été cataloguées et placées sous scellés. Ce travail a duré une heure et demie. Toutes les pièces de l'hôtel ont été visitées et les meubles fouillés ; les papiers saisis sont sans grande importance et consistent en cartes et lettres.

D'après l'Autorité, M. Merlin aurait ordonné des perquisitions chez M. le général du Barrail et chez M. Paul de Cassagnac.

Des perquisitions ont été opérées, jeudi, dans la propriété du comte Dillon, à l'île Beber. La Presse dément que des perquisitions aient été opérées chez M. Turquet.

D'après les journaux boulangistes, M. Merlin a signé, jeudi, quarante nouveaux mandats de perquisitions.

Les arrestations

La Presse reproduit le bruit que 60 mandats d'arrêt ont été lancés par M. Merlin.

Procès de presse

Le Matin annonce que M. Quesnay de Beaurépaire assigne l'Autorité, la Cocarde, la Presse, l'Intransigeant, le Gaulois, pour diffamation dans sa vie privée.

Des poursuites devant les assises seraient ensuite intentées pour outrages contre ce fonctionnaire.

Menaces d'expulsion

La Bataille publie la dépêche suivante :

« Bruxelles, 16 avril.

Il est certain que le discours lu à Versailles par M. Laguerre, au nom de l'ex-général français Boulanger, a produit ici une très mauvaise impression. Certains passages sont considérés comme une résolution de la part de l'émigré de continuer à Bruxelles son œuvre d'agitation politique, tant intérieure qu'extérieure. Un membre du cabinet belge a même déclaré que, devant cette attitude compromettante, l'expulsion s'imposait. »

Le comité national

Tous les membres du comité national ont été mandés à Bruxelles où ils doivent tenir une importante réunion.

D'après le Gaulois, il s'agirait d'examiner les moyens de continuer la lutte sans troubler l'Exposition.

Le dernier discours du général Boulanger a mécontenté les conservateurs. Voici en quels termes sévères il est jugé par l'Autorité :

Il s'agit, dans ce discours, de la première Révolution du présent régime et du futur gouvernement du général Boulanger.

Des questions aussi nombreuses et aussi variées font la dissertation un peu longue et un peu épaisse. Elle ne laisse pas encore que de contenir diverses erreurs et de grosses exagérations.

Ainsi, nous entendons parler des résistances opposées par la Royauté au mouvement de 1789. C'est une inexactitude. Loin de le combattre, la noblesse et la Royauté le favorisèrent. Ce fut sous leurs auspices, encouragés par elles, qu'il prit son essor.

Le général Boulanger se trompe également lorsqu'il affirme que le gouvernement réformateur est nécessairement la République, que seule la République est capable de réconcilier les partis, qu'aucune monarchie ne saurait donner à la France le repos, l'unité, la sécurité, la liberté.

Ce sont là des assertions gratuites, dénuées de toute preuve. Pourquoi les réformes seraient-elles inséparables de la République ? Voilà dix-huit ans que la République existe et elle ne nous a pas donné la moindre réforme. Il n'est pas davantage exact de prétendre que la République est la grande réconciliatrice. C'est une réédition de la formule classique de M. Thiers, réédition peu opportune, quand on voit les dissentiments, les discordes que la République a lancées sur le pays, la guerre civile qu'elle a déchaînée jusque dans le moindre village de France. Quant à la sécurité, la liberté et autres bienfaits que la France ne peut espérer de la Monarchie et doit attendre de la République, M. Boulanger est actuellement la preuve qu'ils ne sont nullement des corollaires de ce dernier régime.

A l'Exposition

On sait qu'en 1867 et en 1878 chaque exposant avait le droit de vendre à sa place les articles qu'il fabriquait en présence du public. Cette organisation, qui constituait une attraction pour les visiteurs et permettait aux exposants de rattrapper une partie de leurs frais, a été supprimée par la commission supérieure de l'Exposition de 1889. Les seuls objets qui pourront être vendus au Champ de Mars seront les bibelots de provenance orientale.

Un grand nombre d'exposants, intéressés dans la question, ont l'intention de tenter une démarche collective pour tâcher de faire rapporter cette décision désastreuse pour eux.

On ne voit pas quel motif sérieux pourrait empêcher la commission de faire droit à leur demande.

Le comité de la presse de l'Exposition universelle a reçu d'un riche Français, M. Osiris, une somme de 100,000 francs destinée à récompenser, à l'occasion du Centenaire de 1789, l'œuvre d'art, d'industrie ou d'utilité publique que le comité jugera la plus remarquable dans l'Exposition.

Suivant le vœu exprimé par M. Osiris, la moitié de cette somme sera remise à l'exposant titulaire de l'œuvre et l'autre moitié répartie entre les collaborateurs, ouvriers ou employés, qui auront participé à sa préparation comme à son exécution.

Dans le cas où l'œuvre récompensée serait personnelle, tant pour la conception que pour l'exécution, la totalité du prix de cent mille francs appartiendrait à l'exposant.

Le Shah de Perse à Paris

L'Exposition aura la visite du shah de Perse.

On lit, à ce sujet, dans le Figaro :

« Le shah de Perse a quitté Téhéran la semai-

ne dernière, avec ces trois ministres de l'intérieur, de l'instruction publique et des postes — il y a là-bas, en effet, un ministre des postes — et, après un court séjour à Saint-Petersbourg, à Berlin et à Bruxelles, il se rendra vers le milieu de juin à Paris, visitera ainsi l'Exposition dans tout son éclat.

Le gouvernement français tient à recevoir le souverain avec le cérémonial le plus brillant.

Des fêtes seront données, à cette occasion, à l'Élysée, au quai d'Orsay et peut-être même à l'Hôtel-de-Ville.

Une revue sera aussi passée à Longchamps, etc., etc. »

Les bons de l'Exposition

On assure que 7,500,000 unités ont été souscrites pour 1,200,000 bons de l'Exposition.

En conséquence, toutes les demandes d'unités ne pourraient pas être accueillies.

Procès Raynal-Gilly

CONDAMNATIONS

Bordeaux, 19 avril.

Après le verdict affirmatif du jury, rendu après minuit, la cour prononce les condamnations suivantes :

Gilly, six mois de prison et 1,000 francs d'amende ;

Savine, trois mois de prison et 4,000 francs d'amende ;

Chirac, deux mois de prison et 200 francs d'amende ;

Peyron, quinze jours de prison et 100 francs d'amende ;

Les quatre prévenus, solidairement, à 8,000 fr. de dommages-intérêts envers M. Raynal 4,000 fr. envers M. Vilette.

La cour accorde les insertions demandées, ordonne que les passages visés par les poursuites seront retranchés des exemplaires de Mes Dossiers désormais mis en vente ; faute de quoi, il ordonne la saisie et la destruction de tous les volumes.

Les accusés sont de plus condamnés aux frais et dépens de l'instance et des incidents.

La santé du Pape

Rome, 16 avril, soir.

Le pape, souffrant depuis deux jours, a suspendu toute audience et garde le lit.

Tirage de la Ville de Paris

Emprunt 1869. — Le numéro 264,566 gagne 200,000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 253,033, 662,776, 543,552, 216,992.

Tirage de Panama

Le numéro 891,260 gagne 500,000 francs.

Le numéro 1,729,386 gagne 100,000 fr.

Le numéro 1,685,194 gagne 10,000 fr.

Le numéro 871,008 gagne 10,000 fr.

Le numéro 567,489 gagne 5,000 fr.

Le numéro 644,709 gagne 5,000 fr.

Le numéro 852,349 gagne 2,000 fr.

Le numéro 1,742,393 gagne 2,000 fr.

Le numéro 1,223,638 gagne 2,000 fr.

Le numéro 1,055,345 gagne 2,000 fr.

Le numéro 938,040 gagne 2,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

A l'occasion des fêtes de Pâques, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi.

Beaux-Arts

Les nombreux amis du peintre Henner se sont réunis dans un banquet, pour fêter son élection à l'Institut. Parmi les assistants, on remarquait MM. Jules Ferry, Charles Ferry, Noblot, sénateur ; Oudet, sénateur ; Waldeck-Rousseau, Gomot, Miette, Beauquier, A. Proust, Pichon, Dionys Ordinaire, Larroumet, directeur des Beaux-Arts ; Bartholdi, Français, Falguière, J. Gigoux, Kaempfen, général Lamy, A. Theuriot, etc.

Au dessert, M. Antonin Proust a prononcé une allocution fort applaudie. MM. Gigoux, Français et Jules Ferry ont ensuite porté des toasts.

M. Larroumet, notre éminent compatriote, directeur des Beaux-Arts, a pris ensuite la parole et loué le talent de M. Henner, « le maître le plus viril, le plus épris de nature et de vérité ».

M. Larroumet a conclu en ces termes : « Je ne voudrais rien dire qui ne doive être dit ; je m'abstiendrai de toute parole excessive. Mais comment ne pas traduire le sentiment qui est dans tous nos cœurs ? Vous êtes Alsacien, monsieur ; vous portez au fond de

vous être la blessure que rien ne saurait guérir. Je n'appuierai pas sur cette plaie toujours saignante ; je me contenterai de dire qu'en ce moment l'Alsace est assise au milieu de nous et que son âme palpite au-dessus de cette fête. En vous appelant à lui, l'Institut de France faisait à la fois acte de justice, en consacrant la gloire d'un grand peintre, acte de patriotisme en rattachant par le plus noble lien à la patrie française un fils des provinces perdues. Il répondait à l'annexion violente par une annexion pacifique ; il maintenait le droit de la France sur un domaine qu'aucune conquête, aucune oppression ne peuvent nous ravir, c'est-à-dire le cœur et le talent des Alsaciens. Je bois donc au peintre patriote, au fils de l'Alsace, triplement français par la naissance, par l'adoption et par la gloire. »

M. Soulacroix au Salon

Au Salon de cette année, figurera le portrait de notre compatriote, le baryton Soulacroix, de l'Opéra-Comique, par M. Léopold Danty.

L'excellent baryton est représenté dans son costume de Zampa, un des rôles où il a le plus montré ses brillantes facultés artistiques.

L'œuvre de M. Danty est d'une belle exécution, la pose de M. Soulacroix est bien choisie et le costume indiqué, sans recherches inutiles des détails, est d'une exactitude remarquable.

Réunions des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne

Le président de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot porte à la connaissance des membres de la Société que, suivant une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu le mardi 11 juin prochain, au ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle n° 119, et que les travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 juin.

Le samedi 15 juin sera consacré à la séance générale qui sera présidée par M. le ministre et qui se tiendra dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Une circulaire du 30 août 1888 a fait connaître le programme rédigé en comité des Travaux historiques et scientifiques et comprenant les sujets présentés par les sociétés savantes. Les questions du programme seront discutées dans les réunions de l'après-midi. Pendant les séances du matin, au contraire, pourront être exposés les travaux étrangers au programme, mais seulement ceux dont le sujet aura été approuvé par la Société savante dont ils émanent.

En conséquence, le Président de la Société des Etudes du Lot prévient les membres de la Société qui voudraient prendre part au Congrès de lui faire parvenir leur adhésion avant le 1^{er} mai prochain, terme de rigueur, pour qu'il puisse, dans les détails voulus, en informer, M. le Ministre, et pour que celui-ci ait à son tour le temps nécessaire afin de prendre ses dispositions vis-à-vis des compagnies de chemins de fer chargées d'assurer aux délégués le transport à prix réduit.

Il est bien entendu que les délégués de la Société doivent s'engager à prendre une part effective aux travaux du Congrès.

Succès Poétiques

C'est encore un grand succès que vient de remporter le félibre Rouquet, qui n'en est plus à les compter.

Ayant envoyé au 7^e grand concours international de l'Académie littéraire et musicale de France, dont le siège est à Paris, plusieurs pièces de poésies françaises, parmi lesquelles Fleurs et Larmes, Sur une tombe, Jeanne, il vient d'obtenir le premier prix du concours, une médaille d'or grand module.

En même temps, « l'Athénée des Troubadours » de Toulouse couronnait un sonnet, Coïn de Forêt, qui valait à l'intrépide félibre le diplôme de membre du 2^e groupe des « Dix Troubadours ».

Les pièces couronnées, connues seulement des intimes du félibre Rouquet, le seront, prochainement, de tout le public, puisqu'elles vont être réunies en deux brochures, actuellement sous presse.

La première, ayant pour titre Fleurs et Larmes, contiendra, avec la pièce de ce nom, une délicate épître de Monseigneur Grimardias, évêque de Cahors et président d'honneur de la Société des Etudes du Lot, à qui ce poème a été dédié ; elle contiendra aussi Une Couronne, Visions funèbres, élégie dédiée à M. Léon de Berluc-Pérussis, président de l'Académie d'Aix.

La deuxième contiendra, avec Jeanne, une charmante nouvelle en vers, dédiée à l'éminent poète, François Coppée, de l'Académie Française, qui a crié une deuxième fois à l'au-

teur « bravo et merci ! » le sonnet *Coin de Forêt*, dédié à M. François Cangardel, l'aimable bibliothécaire de la ville de Cahors, qu'une justice tardive vient de faire — à la satisfaction de tous ceux qui le connaissent — officier d'Académie.

Les pièces contenues dans les deux plaquettes du félibre Rouquet, couronnées dans les concours, lui ont valu, de plus, des lettres élogieuses des représentants les plus autorisés de la poésie contemporaine.

Bien que notre « bravo » n'ait pas la même autorité que celui du délicat poète François Coppée, nous le poussons quand même et de grand cœur.

LE LISEUR.

Le Jeudi-Saint

Les cérémonies du Jeudi-Saint ont eu lieu dans toutes les églises au milieu du concours empressé des fidèles des diverses paroisses.

A la Cathédrale, Mgr l'évêque a célébré la messe et consacré les saintes huiles.

Dans la soirée, les églises étaient assiégées par les visiteurs.

Les Fêtes du Centenaire

Les personnes qui détiennent des listes de souscriptions sont priées de les remettre — avec l'argent reçu — au trésorier, M. Louis Combarieu, archiviste, à la Préfecture.

17^e Corps

M. Papillon, directeur du service de santé du 16^e corps, a été désigné pour procéder à l'inspection générale du service de santé du 17^e corps en 1889.

Revue de gendarmes

M. le lieutenant-colonel Brem, chef de la 17^e légion (bis) a passé hier matin, à six heures, en revue toutes les brigades de gendarmerie à pied et à cheval de l'arrondissement de Cahors. Cette revue a eu lieu sur la place d'Armes.

Nominations

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, en date du 11 avril :

M^{lle} Grat, Lucie-Maria, pourvue du brevet élémentaire, est déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe suppléante, à l'école primaire publique de St-Chamarand, pendant la durée du congé accordé, jusqu'au 1^{er} octobre 1889, à M^{lle} St-Barrès, institutrice titulaire.

M. Tourès Hilarion, instituteur stagiaire adjoint à Laureste, est délégué dans les fonctions d'instituteur adjoint stagiaire, à l'école primaire publique de Salviac, en remplacement de M. Mialet.

L'École de Saint-Maixent

Dans la liste des sous-officiers admis à l'école de Saint-Maixent, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Joseph Lépine, à qui nous adressons toutes nos félicitations.

Bibliothèque populaire

Dans la dernière réunion trimestrielle du comité de la Bibliothèque populaire de Cahors, le président a annoncé qu'un envoi important d'ouvrages allait être fait à la Bibliothèque par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Dans cette même séance, le comité a décidé que dorénavant les livres pourraient être donnés aux nouveaux abonnés, le jour-même où ceux-ci se feraient inscrire. Jusqu'à présent, les volumes n'étaient mis à la disposition des nouveaux abonnés que le dimanche après le jour de l'inscription.

Enfin, il a été décidé que les membres du comité qui, désignés comme étant de service, ne se rendraient pas à la convocation, ou ne se feraient pas remplacer, seraient considérés comme démissionnaires, après deux absences consécutives.

Les classes à renvoyer en 1889

De divers côtés on nous demande des renseignements au sujet des classes ou portions de classe, qui seront renvoyées dans leurs foyers à l'automne prochain, après les grandes manœuvres.

En particulier, on semble n'avoir pas bien compris la décision ministérielle du 7 mars dernier, par laquelle 10,000 hommes de la classe 1886 seront envoyés en congé jusqu'à la date de leur passage dans la réserve et partiront en même temps que les militaires de la classe 1884 encore présents sous les drapeaux.

La classe 1886 est celle pour laquelle on avait réduit à zéro la deuxième portion du contingent. On sait qu'en vertu de l'article 40 de la loi du 27 juillet 1872, le ministre de la guerre a le droit de déterminer chaque année le chiffre des hommes du contingent devant former la deuxième portion.

A la suite de réclamations nombreuses, M. de Freycinet a rétabli après coup pour ainsi dire, la deuxième portion du contingent de la classe 1886, et il a fixé son effectif à 10,000 hommes, qui seront pris dans la première partie de la liste du recrutement de chaque canton, proportionnellement au chiffre des inscrits, parmi les porteurs des numéros les plus élevés au moment du tirage au sort.

Seulement, au lieu de n'être incorporé qu'une année ou même moins, cette deuxième portion, qui est sous les drapeaux depuis l'automne 1887, servira effectivement près de deux ans.

Au surplus, la première partie de la liste du recrutement cantonal de la classe 1886, contenant 151,139 jeunes gens et le nombre des renvois étant de 10,000, la proportion entre ce dernier chiffre et le premier donne 6.60 pour 100 environ, qui correspond sensiblement à la proportion moyenne de la deuxième portion du contingent dans ces dernières années.

Les commandants de recrutement ont, d'ailleurs, déjà transmis, le 25 mars dernier, aux

conseils d'administration des divers corps de troupes, l'état nominatif des militaires de la classe 1887 qui seront renvoyés dans leurs foyers, l'automne prochain.

Quant à la classe de 1885, sa deuxième portion a été déjà renvoyée en disponibilité après moins d'une année de service, pendant l'automne 1887.

Dans ces conditions, les classes ou portions de classe qui seront renvoyées dans leurs foyers à la fin du mois de septembre 1889 comprendront :

1. Le restant de la classe de 1884, dont 40,000 hommes sont déjà en disponibilité depuis l'année dernière, et qui comptera près de quatre ans de service ;

2. Les 10,000 hommes de la classe 1886, qui correspondent à la deuxième portion rétablie après coup, et qui auront près de deux ans de service ;

3. Les 5,000 hommes de la deuxième portion de la classe 1887, qui compteront un peu moins d'une année de service ;

4. Enfin une partie de la classe 1885, comptant trois ans de service.

Le nombre des hommes à renvoyer dans cette dernière classe sera déterminé par des considérations budgétaires et il permettra de continuer l'expérience déjà commencée, l'an dernier, au sujet d'une application partielle et anticipée du service de trois ans.

On lit dans le XIX^e Siècle :

Un bruit circule depuis quelques jours au sujet du départ anticipé de la classe de 1884.

On parle même de la fin d'avril !... Mais rien n'est encore certain.

Le pont Philippe.

Des travaux de réfection assez importants vont être exécutés au pont Philippe. Les trottoirs du pont seront notamment refaits ainsi que l'escalier qui conduit au cours Vaxis. Les enracements des fondations des piles doivent être rechargés et le parement de la première assise du socle de ces piles restauré.

Ces divers travaux seront mis à l'adjudication le 4 mai prochain, sur la mise à prix de 11,000 francs.

Vente du poisson

Malgré la prohibition de la pêche, beaucoup de poissons d'eau douce étaient exposés en vente, jeudi matin, 17 avril, sur la place du Marché.

Les marchands n'ayant pu présenter, pour la plupart, les certificats d'origine, constatant que leur poisson provenait d'étangs particuliers, de commissaire de police de notre ville a cru devoir dresser des procès-verbaux et confisquer la marchandise prohibée. Cette opération n'a pas laissé de provoquer de nombreuses récriminations de la part de ceux qui en étaient l'objet. Ces récriminations ont même été d'autant plus vives que presque toutes les marchandises avaient, paraît-il, une autorisation verbale de la municipalité.

L'incident s'est cependant terminé pacifiquement, grâce à l'intervention du Maire.

Toutefois, les marchands de poisson ne devront pas perdre de vue à l'avenir que l'article 26 de la loi du 15 avril 1829 interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, etc., les diverses espèces de poissons pendant le temps où la pêche est interdite, à moins que ces poissons ne proviennent d'étangs particuliers. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 20 à 50 francs et de la confiscation de leur poisson.

Vélocipédomanie

Il souffle depuis quelques jours sur notre ville, un vent de vélocipédomanie qui fait véritablement rage et qui, s'il est hygiénique pour ceux qui en sont atteints, tend à devenir dangereux pour les promeneurs indifférents.

Quand nous avons applaudi sincèrement des deux mains, à la création d'une société vélocipédique, nous avons cru encourager la création d'un élément de distraction et non de destruction locale.

Pendant quelques jours, en effet, les signes avertisseurs, fréquemment répétés, faisait ressembler notre boulevard Gambetta à une avenue des Champs-Élysées au petit pied.

Mais il paraît que la chose dégénère en abus. Les nombreux vélocipédomanes qui sillonnent nos boulevards et nos principales rues, négligent de prendre les précautions ordinaires vis-à-vis du public : son de trompe le jour et éclairage quand c'est la nuit qu'ils circulent, les vélocipédomanes deviennent un réel danger.

Au commencement de la semaine, un vieux brave homme a eu un pied foulé par un individu inexpérimenté dans la conduite de son véhicule. Et pour montrer que son impudence allait de pair avec son imprudence, comme la victime indignée bousculait homme et monture, le vélocipédiste se fâchait en criant qu'on lui détériorait son instrument, car il paraît que de même que pour certains membres de la Société protectrice des animaux, un chat vaut autant qu'un enfant, pour certains vélocipédistes leur monture est plus intéressante qu'une personne ; un membre humain est assimilé par eux à un ressort quelconque de leur mécanique, quand ce dernier n'est pas préféré.

Mercredi matin, en plein marché, un boulanger chargé de pains a été victime d'un accident très grave : pris en plein dos par le véhicule, il est tombé si malheureusement qu'il est resté un gros moment sans connaissance. Et comme ces messieurs, quand ils n'ont pas de mauvais procédés n'en ont d'aucune sorte, l'auteur de l'accident aurait pris la poudre d'escampette, si un agent ne l'avait vivement saisi au collet.

Mercredi soir, vers les huit heures et demie, le sieur R. J., typographe a été également renversé près du théâtre, sans que le vélocipédiste ait fait les signaux d'usage, ni éclairé son instrument. La victime de cet autre accident n'a fait heureusement que s'allonger dans la poussière pendant que son auteur continuait prestement sa route, sans présenter la moindre excuse.

L'auteur de ces lignes a failli être, le même

soir, victime de pareil accident à l'entrée de la rue du Lycée et à celle de la nuit, comme aurait dit feu Commerson.

Pour éviter le retour de pareils faits et conjurer les dangers que pourraient faire courir, particulièrement aux femmes et aux enfants, les courses nocturnes des vélocipédistes, on devrait les inviter à aller le soir sur les routes, vierges encore de promeneurs, se livrer à leur exercice favori, et pour leurs courses diurnes, leur interdire l'accès des endroits très fréquentés, comme les alentours du marché et le marché lui-même.

Un flaneur.

Le dernier tirage du Panama

MM. Hugelmann, Saulnier et Loubresse ont adressé à l'Événement une lettre où ils racontent un fait très grave relatif au tirage des lots du Panama opéré dimanche. Ces messieurs se sont présentés au siège de la Compagnie, rue Caumartin, 46, et comme directeurs de l'Association des porteurs de titres du Panama, dont le siège est à Paris, 65, rue de la Victoire, et comme porteurs d'obligations, et au nom d'un nombre très important d'obligataires à lots ; ils ont fait faire par M^e Clusier, huissier, défense à M. Brunet, liquidateur de la Compagnie, et à M. Ferdinand de Lesseps, pris en sa double qualité de président de la Compagnie et de président de la Société civile constituée pour l'administration et la surveillance des fonds de garantie des obligations à lots, de procéder au tirage de dimanche. Cet acte est basé sur l'existence d'une pétition déposée à la Chambre par M. Henry Maret, député, qui fut rapporteur de la loi du 8 juin 1888, demandant modification à cette loi.

En outre, cet acte conteste à M. Brunet et à M. de Lesseps le droit de faire participer au tirage les onze cent cinquante mille obligations qui n'ont pas été souscrites par le public, sous peine de violation de la loi du 8 juin 1888, et sous peine de tomber, par leurs agissements, notamment sous l'application des articles 1, 2 et 3 de la loi du 21 mai 1875, et de l'article 410 du Code pénal.

M. de Lesseps reconnut immédiatement le bien-fondé de cette défense, et, frappé par les explications qui lui furent données, il voulut faire suspendre le tirage, mais M. Brunet ne tint aucun compte des volontés de M. de Lesseps et passa outre.

« Nous sommes sortis de cette entrevue exceptionnelle, disent les signataires de la lettre, en emportant la conviction profonde qu'il se passe dans cette liquidation du Panama des faits qui nous expliquent pourquoi, après avoir fait l'impossible pour empêcher les porteurs de titres du Panama de s'unir entre eux, on essaie maintenant de semer parmi eux la division, afin de jeter le trouble dans les efforts tentés par l'Association des porteurs de titres du Panama. »

A MM. les Percepteurs

Nombreuses plaintes nous parviennent de contribuables qui, sans avoir reçu l'avertissement d'usage, voient arriver successivement, chez leur concierge, d'abord l'impertinent sommation sans frais sur papier jaune.

Cette façon d'agir, par trop cavalière, n'est pas du goût de tout le monde ; mais ceux qui osent solliciter quelques explications sont, paraît-il, fort mal reçus dans certains bureaux de perception.

Nous ne verrions pas sans plaisir cet état de choses un peu scandaleux faire place à un état de choses plus convenable.

Les conservations forestières

Le Journal officiel publie le rapport adressé au président de la République, par le ministre de l'Agriculture, relatif à la division territoriale de la France en conservations forestières.

Les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers et du Tarn-et-Garonne auront pour résidence Toulouse. Les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées auront pour résidence Pau. Les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et du Tarn auront pour résidence Carcassonne. Le département de l'Hérault aura pour résidence Nîmes. Les départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et du Lot auront pour résidence Aurillac. Le département de Lot-et-Garonne aura pour résidence Bordeaux.

Nécrologie

Nous avons déjà annoncé la mort de M. Planavergne, maître de dessin en retraite au lycée de Cahors. Nous nous empressons de reproduire le discours prononcé au cimetière par M. l'inspecteur d'Académie, devant la nombreuse assistance qui rendait les derniers devoirs au sympathique et vieil artiste.

Messieurs,

Lorsque j'exprimais, il y a huit jours, sur la tombe de notre malheureux collègue Herbert, les sentiments douloureux dont nous étions tous animés, en présence de cette grande infortune, j'étais bien loin de m'attendre à ce qu'un nouveau deuil réunirait aujourd'hui la famille universitaire et les amis de notre cher lycée. Sans doute, nous connaissions le triste état de santé de M. Planavergne, mais nous ne pensions pas que le dénouement dût se produire aussi promptement. Nous espérons que la cruelle maladie dont il était atteint lui laisserait encore quelque répit et lui permettrait, après quarante années de services ininterrompus, de jouir d'un repos bien mérité. Notre pauvre collègue n'aura pas eu cette satisfaction ; sa pension de retraite venait à peine d'être liquidée lorsqu'il a été enlevé par un coup soudain à l'affection de ses anciens élèves, à l'estime de ses compatriotes et de ses chefs. La carrière de M. Planavergne fut simple et peu accidentée, vous la connaissez tous, messieurs. Né dans cette ville en 1814, après quelques années d'études à Paris, il était revenu à

Cahors pour remplir les fonctions de professeur de dessin au lycée ; depuis cette époque, 4 février 1849, jusqu'à la rentrée d'octobre 1887, il a toujours fait consciencieusement son devoir, alors même que l'âge et les infirmités lui rendaient particulièrement pénible l'exercice de sa tâche, sincèrement dévoué aux intérêts de ce lycée, aimé et honoré de ses collègues pour sa bonté, sa droiture, son désintéressement, la naïve simplicité de son âme, vénéré aussi de ses élèves qui, malgré la turbulence un peu inquiète du jeune âge, nourrissaient pour lui des sentiments non moins sincères de reconnaissance et de respectueuse affection. C'est ainsi, messieurs, que nous l'avons connu, simple, affable, d'humeur toujours égale, sans arrière pensée, comme sans ambition, car je ne crois pas que M. Planavergne, au cours de sa longue carrière, ait jamais songé à solliciter pour lui le moindre avancement. Insouciant des réalités de la vie dont il ne se préoccupa jamais même dans ses dernières années, il vivait uniquement pour l'art, auquel il avait voué, dès sa jeunesse, un culte passionné. Sa pensée, dédaigneuse des misères terrestres, le portait sans cesse vers les régions sereines du beau ; il y demeurait avec délices ; il n'en eût jamais voulu descendre. Lorsqu'il parlait des grands peintres et des grands sculpteurs d'autrefois, pour lesquels il était transporté d'une admiration enthousiaste, son regard s'illuminait, sa physionomie semblait se transfigurer ; il trouvait même parfois des accents véritablement éloquents qu'il puisait dans de fortes études et dans des convictions profondes et réfléchies.

Voilà pourquoi, messieurs, son souvenir durera parmi nous, car l'honnête homme, le professeur méritant, l'artiste remarquable qui vient de mourir était bien digne, par ses qualités de cœur, comme par son talent, des sympathies et du respect de tous ses concitoyens.

Arrestation

Grand émoi, lundi soir, dans la rue Brive. Vers dix heures, le café de la dame Læticia Cadillac était pris de force par trois consommateurs qui, après s'être fait servir trois cafés et trois bières, flanquaient à la porte de chez elle la maîtresse de l'établissement, sous le prétexte que celle-ci réclamait le montant de leurs consommations.

La patronne, trouvant le procédé un peu vil, a cru devoir appeler à son secours la gendarmerie et, quelques instants après son expulsion, revenant avec trois gendarmes, qui trouvaient ces intrus en train d'absorber le contenu d'une bouteille de « gauloise » qu'ils avaient prise sur le comptoir.

À l'entrée des gendarmes, l'un des consommateurs, le nommé Pierre B..., s'est armé d'une bouteille et, s'élançant sur l'un des gendarmes, le sieur Gaujoux, lui en a porté un coup violent que le gendarme a pu heureusement parer avec son bras. La bouteille s'est brisée.

A son tour, un des camarades de Pierre B..., le nommé Louis H..., s'est jeté sur le gendarme Ducasse ; mais immédiatement désarmé, il n'a pu porter de coups.

Seul le troisième consommateur ne s'est livré à aucune agression, et les gendarmes n'ont mis en état d'arrestation que B... et H... qu'ils n'ont pu du reste conduire ou plutôt traîner en prison, que grâce au secours de plusieurs agents de police accourus pour prêter main-forte.

Contraventions

La police et la gendarmerie ont mis en état d'arrestation les nommés :

1^o Hermin, Louis, âgé de 25 ans, demeurant à Cahors, rue Nationale ;

2^o Bouffé, Pierre, âgé de 25 ans, demeurant également à Cahors, rue Nationale, 35, pour tapage nocturne, ivresse manifeste, outrages et rébellion envers les agents de la force publique.

Les procès-verbaux ont été dressés contre les nommés :

1^o Barreau, Marie, veuve Laurent, âgée de 30 ans, gérante d'une buvette, rue Sainte-Barbe, pour avoir permis à une fille de service de séjourner dans la salle destinée aux consommateurs et même de s'asseoir à table avec les clients ;

3^o Contre le nommé Soulié, Alexis, menuisier, demeurant à Cahors, rue de la Brasserie, pour avoir fait des incongruités dans la rue de la Caserne, à 8 heures du matin.

MONTECUQ

Par décision du 13 avril, M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à l'école primaire supérieure de filles de Montcuq :

Une collection de modèles de dessin ;
Une collection d'agrs et appareils gymnastiques ;
Une collection d'objets destinés à l'enseignement des sciences physiques et naturelles ;
Un atlas mural de Vidal Lablache.

CAJARC

Dimanche, 14 courant, M. Savre, professeur départemental d'agriculture, a fait, dans une salle de l'école de Cajarc, une conférence sur le *Mildew* et le *Black-Root*.

Un nombreux auditoire se pressait autour de lui. Espérons que nos viticulteurs, mettant ses conseils en pratique, prendront cette année-ci des mesures préventives pour empêcher le développement des maladies cryptogamiques de la vigne.

* * *

Le nommé Pégourie Jean-Baptiste, âgé de 82 ans, domicilié à Cajarc, a été trouvé, mardi, vers trois heures du soir, flottant sans vie sur le Lot à l'entrée du tunnel de la navigation.

Les constatations légales ont été faites par

M. Bruel, adjoint au maire, assisté de M. le docteur Romec. L'enquête de ces Messieurs a établi que le malheureux Pégourie avait roulé accidentellement dans la rivière.

CANAC

Mardi matin, 16 avril, sur le rapport de Fanny Delfau, du Pas-Grand, commune de Caniac, qui déclara avoir vu un loup rôder autour de son troupeau, les habitants de cette localité et ceux de Sénailiac ont organisé une battue.

Dans le bois de Nozières, commune de Sénailiac, le nommé Galaret, de Sénailiac, aperçut la bête féroce et la tira à une distance de 30 mètres au moins; le loup fit un grand saut tourna sur lui-même et tomba.

C'est alors seulement qu'un nommé Bru, domestique à Clavel (Caniac), s'élança sur le loup qui hurlait encore, et frappa sur le crâne avec la crosse de son fusil qui se brisa.

Le loup pèse quarante kilogrammes.

FIGEAC

Accident. — Un graisseur nommé Galtié, employé à la compagnie d'Orléans, s'étant penché en dehors de sa guérite-abri, pendant la marche d'un train, après la station de Naussac, s'est heurté à un poteau télégraphique, a été grièvement blessé et projeté sur la voie.

MM. les docteurs Fau et Houradou, ayant été appelés, lui ont donné des soins et l'ont ensuite dirigé sur l'hospice de Figeac.

La centenaire de la Révolution. — On parle de grandes fêtes qui seront données au sujet du Centenaire, et d'un grand banquet qui aurait lieu, sous la halle, le 14 juillet.

SABADEL

Dimanche, sont partis de notre commune, quatorze personnes, les familles Isaurie, Dablan, Souladie, Gardou, pour Bordeaux, où elles vont s'embarquer, le 17 courant, à bord du *Cordeba*, de la Compagnie des Chargeurs-réunis, pour la République Argentine.

Le mois dernier, il en est parti le même nombre pour la même destination.

Si cela continue, dans cinq ou six mois, notre commune sera bientôt dépeuplée.

BRETENOUX

La misère, qui augmente sans cesse, chasse les familles, même des meilleures contrées de la France. Les terrains situés au confluent de la Buve, de la Cère et de la Dordogne sont, en effet, d'une fertilité remarquable, et, néanmoins, les départs pour l'Amérique ou ailleurs, deviennent de plus en plus nombreux.

En quelques années, Bretenoux a vu sa population diminuer d'un vingtième, et dans quelques jours encore, d'autres familles vont s'expatrier.

TERRY

Lundi, vers 6 h. du soir, a eu lieu, au village de Terry, un acte de courage que nous ne saurions passer sous silence.

Les deux fils du cantonier Trémollières, l'un âgé de 11 ans et l'autre de 7 et les deux fils Batut, l'un âgé de 5 ans et l'autre de 34 mois, faisaient paître des brebis au bord du ruisseau de Terry, lorsque tout à coup, le plus jeune fils Batut tomba dans l'eau à la hauteur de la propriété de M. Delpech, conseiller municipal, profonde en cet endroit de 1 mètre 20 sur une longueur de 20 mètres et une largeur de 2 mètres.

Pendant que les deux fils Trémollières couraient affolés vers le village en criant : Emile Batut se noie, son frère Charles, sans perdre son sang-froid, descend vers la rive, s'accroche à un arbre et parvient à saisir son frère qu'il maintint jusqu'à l'arrivée de leur père.

Il était temps : son fils aîné était à bout de forces. Il s'était fait, en s'appuyant contre l'arbre, des égratignures à la joue d'où le sang s'échappait avec abondance.

AGRICULTURE

Concours de greffage

Comité de vigilance contre le *Phylloxera*
Le public est prévenu que ce sera samedi 27 avril, à 1 heure du soir, sur la pépinière départementale, sise à St-Namphaise, derrière la caserne d'infanterie, à Cahors, qu'aura lieu le concours de greffage.

La lune rousse

M. Vassilière parle ainsi qu'il suit de la lune rousse :

Le grand tort de la lune rousse est d'éclairer des nuits qui succèdent à des journées déjà relativement chaudes, d'arriver à une époque où la vie végétale, si délicate à son début, commence à renaître; de coïncider avec un moment de l'année où les vents du nord et de l'est sont le plus fréquents. L'ensemble de ces faits donne aux quelques semaines qui s'écoulent de la fin de mars à la moitié de mai un caractère tout particulier, très souvent défavorable à la végétation. Le soleil du jour charge l'air de vapeurs d'eau prise au sol qu'il échauffe; si la nuit est sereine, ce qui est fréquent avec les vents de terre, que la lune en son plein augmente le rayonnement, c'est-à-dire la chaleur que la terre et tout ce qu'elle porte envoie vers les étoiles, la température s'abaisse, la vapeur d'eau de l'atmosphère tombe en rosée et devient gelée blanche au contact des corps refroidis sur lequel elle se dépose. Le mal n'est pas grand si ces corps sont à l'abri du soleil levant, s'ils ont le temps, avant d'être directement éclairés, de laisser fon-

dre et se vaporiser lentement la petite couche d'aiguilles de glace qui les recouvre; mais si les premiers rayons les frappent avant qu'ils se soient débarrassés de leur manteau blanc, la vaporisation est si rapide, elle prend aux corps sur lesquels elle se produit une telle quantité de leur propre chaleur qu'ils gèlent pour de vrai, et avec la gelée : adieu paniers, vendanges sont faites.

CATUS

Voici la mercoriale de la foire du 12 avril :
Bœufs gras, 200 paires, dont 100 paires environ vendus à 35 fr. le quintal.
Bœufs d'attelage 600 paires.

Moutons, 1,500 têtes vendus 0,70 le kil.
Petits cochons, 600 têtes.
Cochons gras, 50 têtes vendus à 45 fr. le quintal.

Volailles, 800 paires vendues à 0,60 la livre.
Œufs, 600 douzaines vendus 0,45 la douzaine.
Blé, 300 hectolitres à 18 fr. l'hectolitre.
Maïs, 200 id. à 13 fr. id.
Avoine, 300 id. à 10 fr. id.
Pommes de terre, 200 sacs à 3 fr. 50 l'hect.

Cette foire a été fort belle et la plupart des produits exposés ont été vendus à de bons prix, surtout le bétail.

Parmi les bœufs gras exposés, on a remarqué ceux de M. Brugalières, conseiller général du canton, qui étaient réellement hors ligne pour la grosseur et la qualité.

MONTCABRIER

La foire de Montcabrier a été belle; il s'est fait beaucoup d'affaires sur tous les animaux et les cours étaient ceux des foires précédentes.

La volaille se vendait de 2 à 4 fr. 50 la paire.
Les lapins, 20 cent. la livre.
Les œufs, 40 cent. la douzaine.

PRAYSSAC

La foire a été belle en bœufs; il s'est fait beaucoup d'affaires, mais les cours étaient stationnaires.

Les brebis se vendaient à de bons prix et celles destinées à la boucherie de 60 à 65 cent. le kilo, poids vif.

Les porcs étaient aux prix des foires précédentes.

Les poules, de 50 à 55 cent. la livre.
Les jeunes poulets, de 80 à 90 cent. la livre.
Les oisons, de 1,75 à 2 fr. 50 la paire, suivant grosseur.

Les canetons médis, de 1,40 à 1,60 la paire.
Les lapins, de 15 c. 1/2 à 20 cent. la livre.
Les œufs, 40 cent. la douzaine.
La morue, 30 cent. la livre.

La moitié des poules et lapins ne se sont pas vendus.

Le blé, de 14,50 à 15,50 les 80 litres; quelques sacs se sont vendus 16 fr.

Les pommes de terre, de 2,50 à 3 fr.

Les marchands étagistes n'ont pas fait bonne foire.

SAILLAC

Les foires de Saillac étant de création récente, ne sont pas encore bien fréquentées. Celle du 16 avril a été cependant assez importante, ce qui fait espérer que dans un avenir prochain nos foires rivaliseront en importance celles qui se tiennent dans nos communes voisines.

Le champ de foire était assez bien approvisionné de toute espèce de bestiaux, notamment le foirail des brebis, et il s'est traité beaucoup d'affaires sur cette espèce de bétail dont les prix sont très rémunérateurs.

Il s'est traité aussi quelques affaires sur les bœufs d'attelage et à de bons prix.

Les petits oisons se vendaient aussi à de bons prix, ce qui rend nos éleveuses très contentes.

Les marchands étagistes paraissaient contents de leurs affaires. Nous leur donnons un nouveau rendez-vous pour la foire du 16 septembre. Que tous les commerçants et étrangers soient assurés qu'ils trouveront toujours au milieu de nous un concours bienveillant et sympathique.

Marché de La Villette du 18 avril

Bœufs amenés, 1,485; vendus, 1,280; prix extrêmes du kil., 1,06 à 1,42.

Vaches amenées, 486; vendues, 405; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,34.

Taureaux amenés, 92; vendus, 87; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,20.

Veaux amenés, 1,471; vendus, 1,209; prix extrêmes du kil., 1,15 à 1,85.

Moutons amenés, 9,887; vendus, 9,004; prix extrêmes du kil., 1,46 à 1,88.

Porcs gras amenés, 4,284; vendus, 4,180; prix extrêmes du kil. 1,32 à 1,42.

Marché de Bordeaux du 18 avril

Bœufs amenés, 227; vendus, 177; prix extrêmes des 50 kil., 48 à 68 fr.

Vaches amenées, 30; vendues, 26; prix extrêmes des 50 kil., 40 à 60 fr.

Moutons amenés, 1,328; vendus, 953; prix extrêmes des 50 kil. 60 à 80 fr.

FAITS DIVERS

Un horrible drame

Plusieurs journaux ont annoncé que, dans la banlieue de Limoges, une mère, poussée par le désespoir, avait tué ses cinq enfants.

Le *Petit Journal* publie l'horrible récit qu'il a reçu de son correspondant de Limoges :

« Quand je pénètre dans la pièce, une salle basse et délabrée, où l'horrible drame s'est ac-

compli, un inoubliable spectacle s'offre à mes yeux. Les cinq petits cadavres sont au fond de la pièce, trois sur un lit, deux sur l'autre, et, insensible à la foule grondante des voisins qui s'amasse au dehors, le père, assis sur un escabeau, dans un coin de la cheminée, pleure silencieusement, la tête dans les mains, tandis que la mère, les yeux hagards, les dents claquantes, tords ses poignets sanglants dans des convulsions désespérées.

« J'interroge cette malheureuse.

— Ah ! monsieur ! répond-elle au milieu de spasmes nerveux, ils sont beaux, n'est-ce pas ? Regardez-les... C'est moi qui les ai tués; je les ai étranglés tous ! tous ! Oh ! je suis bien misérable... mais aussi pourquoi m'a-t-on sauvée, pourquoi m'a-t-on empêchée de mourir, comme si une mère pouvait vivre après avoir tué ses cinq enfants. Mais aussi nous étions si malheureux, si vous saviez ! Depuis la Toussaint, mon homme cherchait du travail sans en pouvoir trouver; nous n'avions pour vivre que les quelques pains du Bureau de bienfaisance; cela n'était pas suffisant; les chiens étaient mieux nourris que mes enfants.

« Depuis deux mois je n'avais pu leur donner de soupe à la graisse et ils mangeaient leur pain trempé dans de l'eau; souvent, le père et moi, nous restions deux jours sans manger pour ne pas les priver; mais cela ne les empêchait pas d'avoir faim, les pauvres, et de le dire, et de pleurer. Il y a quelques jours, le père vola quelques tuyaux de plomb et essaya de les vendre. Il fut pris et condamné, lundi dernier, à quarante-huit heures de prison. Restée seule avec mes enfants, ne sachant plus où donner de la tête, où prendre un morceau de pain, je me crus perdue. »

A ce moment le procureur de la République, M. Fleuriot, suivi de son greffier, arrive, et la pauvre femme elle-même raconte son crime à l'honorable magistrat. Quel horrible récit ! Dès le moment où son mari fut emprisonné, elle se reconnaît impuissante à lutter seule contre la misère, car il ne fallait pas songer à nourrir ses enfants avec les cinq ou six sous qu'elle gagnait par jour à trier des chiffons. Elle résolut alors de mourir avec ses enfants.

Elle vendit une chèvre, suprême ressource, qui allaitait son dernier né, car les privations avaient tari son lait à elle, et de la modique somme qu'elle en retira, elle acheta de l'étoffe pour habiller ses enfants.

Dans la journée, elle confectionna à leur intention, en les arrosant de ses larmes, divers petits vêtements, et, le soir venu, après les avoir habillés de son mieux, elle saigna une petite poule qu'elle possédait encore, et la fit rôtir en disant à ses enfants : « Ce soir, mes petits, nous allons faire un bon repas. » Ce devait être le dernier.

Les pauvres enfants, qui de longtemps ne s'étaient trouvés à pareille fête, firent joyeusement honneur à ce repas de mort, et s'endormirent ensuite. La mère les coucha tout habillés. A dix heures, elle commença son horrible besogne : tout d'abord, elle étouffa, en le pressant contre son sein, l'enfant qu'elle allaitait; puis, elle s'approcha du lit où reposaient ses deux garçons et la plus jeune de ses filles; de ses deux mains, elle entoura le cou de la fillette, âgée de trois ans, et en faisant un étou, elle l'étrangla.

Ce fut ensuite le tour du plus jeune des garçons, le petit Pierre, âgé de six ans, qu'elle étrangla de la même manière. C'est alors qu'eut lieu une scène atroce. Au contact des doigts de sa mère, l'aîné des garçons, du même nom, le petit Pierre, âgé de onze ans, s'éveilla et chercha à se dégager. Ce fut terrible. Le pauvre enfant criait, râlait, se débattait, mordait en désespéré sa mère aux mains, au cou, au visage. Vains efforts ! il ne put se dégager de l'horrible étreinte et retomba sur son chevet, mort, les yeux à demi sortis de l'orbite, avec une écume sanglante aux lèvres !

Ce n'était pas fini. La mégère (ou plutôt la misère) n'avait pas terminé son œuvre; il lui restait encore à tuer la petite Marie, une mignonne fillette de dix ans, et ce fut plus hideux que tout à l'heure. Au bruit de la lutte, l'enfant s'était éveillée.

Quand sa mère s'approcha d'elle, les mains tendues, elle lui dit doucement : « Tu veux donc me tuer aussi ! » Cette voix d'enfant fit hésiter l'implacable femme. « Ecoute, dit-elle, tes quatre frères sont morts et je vais me tuer. Veux-tu, toi, rester seule avec ton père ? Peut-être pourra-t-il te nourrir ? » — « Non, répondit la petite; non, moi aussi, je veux mourir. »

— Alors, prépare-toi, c'est à ton tour. Adieu ! et froidement, après l'avoir embrassée, elle l'étrangla, sans que sa dernière victime opposât la moindre résistance.

Son horrible besogne accomplie, la mère se para, elle aussi, de ses plus beaux atours, tira au milieu de la chambre du charbon qui brûlait dans la cheminée, s'étendit à côté de ses enfants et attendit la mort. Comme elle ne venait pas assez vite, elle essaya de s'ouvrir les veines avec ses ciseaux, mais déjà ses forces commençaient à la trahir; elle ne réussit qu'à se faire des blessures insignifiantes.

Quand son mari, à sa sortie de prison, était rentré chez lui, il s'était jeté sur sa femme et avait voulu la tuer. Depuis, il va de Limoges au Puy-Imbert et de Puy-Imbert à Limoges, comme un être privé de raison; il ne peut croire à son malheur et pousse des sanglots déchirants.

La population est tellement effrayée par l'énormité de ce crime, qu'elle hésite entre l'indignation et la pitié.

Les tramways électriques à Clermont-Ferrand

L'inauguration des tramways électriques de Montferrand à Royat aura lieu dans le courant du mois de mai; c'est une des grandes améliorations projetées depuis longtemps qui va enfin aboutir.

Le point de départ est Montferrand. La ligne passera avenue de la République, rue des Jacobins, place Delille, rue Saint-Louis, rue de l'Écu,

place de Jaude, rue Blatin, avenues de Royat, parc de Royat au pont de la Tiretaine, point terminus.

Une ligne d'embranchement ira de Mont-Ferrand à la gare de Clermont, elle passera avenue Châteaundun, avenue du Château-Rouge, avenue la Croix-Morel, et viendra rejoindre la ligne principale place Delille. Le parcours sera de 8,000 mètres sur voie unique. La force motrice sera produite par l'électricité, au moyen d'un moteur dynamo-électrique placé au point de départ. Un câble aérien supporté par des colonnes en fer placées de distance en distance sur le parcours de la ligne comme des poteaux télégraphiques, transmettra le courant aux appareils placés dans la voiture réservée à cet effet. La vitesse sera réglée à 10 kilomètres par heure.

Si aucune difficulté ne surgit, les tramways fonctionneront au mois de juin.

Les poêles mobiles

L'Académie de médecine, après avoir entendu quelques observations présentées par MM. Du-jardin-Beaumetz et Lancereaux, a voté sur la question des poêles mobiles les conclusions suivantes, qui seront soumises au gouvernement :

1° Il y a lieu de proscrire formellement l'emploi des appareils et poêles économiques à faible tirage dans les chambres à coucher et dans les pièces adjacentes. Il faut éviter de faire usage des poêles mobiles.

2° Le tirage d'un poêle à combustion lente doit être convenablement garanti par des tuyaux de cheminées, d'une section et d'une hauteur suffisantes, complètement étanches, ne présentant aucune fissure ou communication avec les appartements continus, et débouchant au-dessus des fenêtres voisines. Ces cheminées ou tuyaux seront munis d'appareils sensibles, indiquant que le tirage s'effectue dans le sens normal.

3° Il est nécessaire de se tenir en garde, principalement dans le cas où le poêle en question est en *petite marche*, contre les perturbations atmosphériques qui pourraient venir paralyser le tirage et même déterminer un reflux de gaz à l'intérieur de la pièce.

4° Tout poêle à combustion lente qui présente des bouches de chaleur devra être rejeté, car celles-ci, supprimant l'utilité de la chambre de sûreté constituée par le cylindre creux intérieur compris entre les deux enveloppes de tôle ou de fonte, permettent au gaz de s'échapper dans l'appartement.

5° Les orifices de chargement d'un poêle à combustion lente doivent être clos d'une façon hermétique, et il est nécessaire de ventiler largement le local chaque fois qu'il vient d'être procédé à un chargement de combustible.

6° L'emploi de cet appareil de chauffage est dangereux dans les pièces où des personnes se tiennent d'une façon permanente, et dont la ventilation n'est pas largement assurée par des orifices constamment et directement ouverts à l'air libre; il doit être pros crit dans les crèches, les écoles, les lycées et dans les établissements publics.

En dernier lieu, l'Académie croit devoir signaler à l'attention des pouvoirs publics les dangers des poêles à combustion lente et des poêles mobiles en particulier, tant pour ceux qui en font usage que pour leurs voisins; elle émet le vœu que l'administration supérieure veuille bien faire étudier les règles à prescrire pour y remédier.

DÉPÊCHE

Bruxelles, 20 avril.

D'après une dépêche de Bruxelles, l'expulsion du général Boulanger est à peu près certaine.

Paris, 20 avril.

D'après le *Petit Journal*, on étudie, au ministère du commerce, un système de tombola de l'Exposition avec quinze millions de billets à un franc.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 13 au 20 avril 1889

Naissances.

Lagarde, Justin, rue du Château 19.
Rigal Gabrielle, Boulevard Gambetta, 87.
Desol Aurélie, rue Lastié, 35.
Alayrac Paul, rue Lastié, 12.

Décès.

Planavergne Guillaume, 73 ans, rue Brives.
Lagarrigue Marie, 56 ans, rue Nationale, 73.
Martin Charles, 32 ans, (Hospice.)
Calvet Jeanne, 40 ans rue Donzelle, 13.

BOURSE. — Cours du 19 avril 1889.

3 0/0.....	87 30
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 82
4 1/2 0/0 1883.....	105 65
Actions Orléans.....	1,375 00
Actions Lyon.....	1,410 00
Action Panama.....	57 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	418 50
Obligations Lombardes.....	314 50
Obligations Saragosse.....	373 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	95 75

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SOIT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES

Extension de la durée de validité des Billets aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets d'Aller et Retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour, réduits de 25 % sur le prix ordinaire des places, qui seront délivrés pendant la période du mercredi 17 avril inclus au dimanche 28 inclus, seront valables pour le retour jusqu'au 30 avril inclus. (Tarif A n° 9) ;

2° Les billets dits de Bains de Mer, qui ne sont habituellement délivrés qu'à partir du 1^{er} mai pour les stations balnéaires de Pornichet, Le Pouliguen, Batz, le Croisic et Guérande, seront mis à la disposition du public pendant la période du 17 au 28 avril, ces deux jours inclus, et seront également valables pour le retour jusqu'au 30 dudit mois inclus. (Tarif commun A n° 16 Orléans et G V 100 bis Ouest).

AVRIL 1889

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Biarritz Arcachon, Pau, et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Nouvelle cure par le Baume

Villegardin (Yonne), le 23 octobre 1888. — Depuis longtemps, je souffrais d'une douleur à l'épaule; après plusieurs frictions avec le Baume Victor (2 fr. le flacon) ma douleur a disparu. Je vous autorise à publier ma lettre.

M^{me} MÉGRET.
A. M. Hertzog, ph^{en}, Paris.

Méfiez-vous de la constipation!

Cruseilles (Haute-Savoie), le 12 août 1888. — Je souffrais de violents maux de tête et j'étais toujours constipé; vos Pilules Suisse à 1 fr. 50 la boîte m'ont complètement guéri. (Sig. lég.).

JULES ROBBA.

Hiernies

Descentes, Chutes de Matrices.

Guérison certaine et radicale

TRAITEMENT MIGNAL-SIMON.

Médecin-Herniaire, aux Herbiers (Vendée).

Notice gratis et franco. — Affranchir.

Bégaiement-Zéaiement.

M. le Docteur Chervin, directeur de l'Institution des Bègues de Paris, ouvrira à Toulouse, Hôtel du Midi, le lundi 13 Mai, son cours annuel pour la cure de tous les défauts de prononciation. Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 82, Avenue Victor Hugo.

Il faut soigner sa bouche!

Quel plus ravissant spectacle qu'une bouche rose et bien saine, l'éclat nacré de deux belles rangées de jolies dents tranchant sur le rouge vif de lèvres! Mais combien sont tristes les efforts qui sont faits par une jeune femme pour cacher une vilaine dentition. L'hygiène de la bouche maintenant a atteint le summum de la perfection et depuis la vogue inouïe de L'Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédicteins de l'Abbaye de Soulaç, on demande au précieux Elixir tous les bienfaits que les brillantes qualités sont susceptibles d'assurer non seulement en conservant les dents intactes et solides, mais encore en leur donnant un éclat continu.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.

POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.

PATE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

Innombrables

sont les certificats proclamant la puissante efficacité des Pilules Gicquel pour combattre la constipation et toutes les maladies qui en dérivent, telles que maux de tête, embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Elles sont très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies on peut se procurer les véritables Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient de la viande de bœuf digérée par la pepsine, soluble, assimilable et propre à passer directement dans le sang pour y entretenir la vie et la santé. On nourrit avec lui les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter, les convalescents, les anémiques, les malades de la poitrine, les personnes minées par la fièvre, les affections cancéreuses, la dysenterie. Aux malades qui ne peuvent prendre le vin, les médecins conseillent la poudre de peptone de Chapoteaut qui est beaucoup plus riche que le lait, nourrit mieux et est toujours bien supportée.

PAPIER WLINSI,

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

165,620 Obligations hypothécaires de 500 fr. DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA FÉ

Revenu : 25 fr. (Janvier-Juillet)

Remb^t en 55 ans par tirages annuels
Prix : 427 fr. 50 (avec un coupon spécial de 6^t 25 au 1^{er} juillet 1889), en payant : 20^t en souscrivant ; 100^t à la répartition ; 150^t du 1^{er} au 6 juin ; 157^t 50 du 1^{er} au 6 juillet.

426 fr. en se libérant à la répartition. (Coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juillet attaché.)

Le placement ressort à 6 %

GARANTIES

Annuité en or, servie par la Province pendant la durée de la concession et couvrant toutes les charges des obligations; intérêt et amortissement payés par la C^{ie} de Fives-Lille, pendant la durée des travaux; 1^{re} hypothèque sur 762 1/2 kilom. de chemins de fer; Capital social de 10 millions, maintenu disponible.

On souscrit : le 25 avril, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Le VIN AROUD

au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, gaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mœqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS CHIRURGIEN-DENTISTE des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16 A BRIVE



DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains) POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Facilité de Paiement

ANESTHÉSIE LOCALE permettant d'opérer sans douleur.

GUÉRISON des maladies des dents et des gencives.

TRAITEMENT des dents déchaussées et chancelantes, aurifications, plombages, métallisations, obturations siliceuses imitant l'émail des dents, redressements et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

M. AUDOUARD obtient un véritable succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes; jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il parvient à rendre régulières les dentures les plus difformes.

ELIXIR et POUDRE DENTIFRICE ALCALINE au Quinquina, pour blanchir et fortifier l'émail des dents et raffermir les gencives, ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins. Ces dentifrices, traités particulièrement pour combattre certaines affections climatologiques, sont préparés avec un soin minutieux et doivent, au choix des substances qui les composent, les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

L'Elixir, la bouteille de 75c. 15 fr.

La Poudre, la boîte, 5 et 10 fr.

EXPÉDITION FRANCO

Depuis douze ans que M. AUDOUARD habite Brive, sa clientèle s'est accrue dans de telles proportions qu'il a dû agrandir considérablement son installation pour pouvoir la satisfaire. Il a transféré son Cabinet rue du Maréchal Brune, n° 16; deuxième entrée rue Louis Latrade, plusieurs salons d'attente.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir.

(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

OPÉRATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Dronot, à Paris (Onzième année). — La « Revue du Marché », grand journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Ronleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME

DE L'AGASSE Pharm. à Bordeaux.

Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrrouements.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant, Layton.



Bacons carrés plats, Etiquettes jaunes. — Remarquer bien ces détails pour ne pas être trompé.

PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies. Fiches de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec instruction. Se défilent des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur THIBAUD, dit aussi Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

Racinés et boutures de premier choix

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Sarments français triés et garantis indemnes de Mildiou, pour les greffages

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Prière de s'adresser à M. LOUIS ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Sainte-Barbe, à Cahors (Lot).